

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 8.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 20 FEVRIER 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Le héros de Chateauguy.—La session, par A. Gélinas.
—Parlement fédéral.—Un exemple à suivre, par Tancredi Dubé.—Un poète canadien apprécié en France.
—Paul Tahourenché, grand-chef des Hurons, par Ahatsistari (suite).—Nos gravures : L'hon. J. G. Blanchet : Une exécution en Espagne.—Histoire de l'île-aux-Coudres, par l'abbé Alexis Mailloux (suite).
—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).
—Les Kanaks de la Nouvelle-Calédonie (suite).
—Choses et autres.—Les échecs.—Le jeu de dames.

GRAVURES : L'hon. J.-G. Blanchet : Octave Crémazie : Une exécution en Espagne : Le supplice du garrot : Membres de la Société "Paz y Caridad" recueillant des aumônes pour le repos de l'âme et la sépulture du condamné : Oliva Moncasi se rendant de la prison du Saladero au Campo de Guardia, pour subir le supplice du garrot : Cupidon emprisonné.

AVIS

La table des matières du dernier volume de *L'Opinion Publique* est maintenant prête. On peut se la procurer à nos bureaux ou en en faisant la demande par carte-postale.

LE HÉROS DE CHATEAUGUAY

On écrit de Chambly que la fête nationale du 25 courant promet d'être un grand succès. L'hon. ministre de la milice vient d'accorder son patronage, par une lettre en date du 6 courant, adressée au secrétaire-général, et annonce également qu'il sera présent à la fête.

Jas. Yule, éc., propriétaire de l'ancien manoir de la famille de Salaberry, se propose d'illuminer cette antique résidence, où tant de gouverneurs, de généraux ont reçu une si gracieuse hospitalité lorsque le brave colonel l'habitait.

Une inscription sera placée sur la façade de la maison des anciens seigneurs de Chambly, résidence et propriété de S.-T. Willet, ex-maire du canton de Chambly, indiquant que c'est là où est mort le Héros, le 27 février 1829.

Un bon nombre d'Anglais souscrivent libéralement; nous espérons que les Ca-

nadiens-français ne resteront pas en arrière.

Pourquoi nos sociétés nationales n'envoyeraient-elles pas des députations?

Des discours seront prononcés dans la soirée par les hons. MM. Masson et Charpleau, par M. L.-O. David et autres.

Ceux qui veulent assister à cette belle démonstration doivent s'adresser à M. J.-O. Dion, de Chambly, qui est aussi chargé de recevoir les offrandes pour l'érection du monument.

LA SESSION

Le nouveau parlement fédéral s'est réuni la semaine dernière, pour la première fois. La session s'est ouverte le 13 février, c'est-à-dire à la date ordinaire.

Les circonstances particulières dans lesquelles commence cette session lui donnent un intérêt exceptionnel.

Des changements radicaux se sont opérés dans notre organisation politique, en l'espace de quelques mois. Tout est nouveau. Un nouveau gouverneur, un nouveau gouvernement, un nouveau parlement, et l'expectative d'un remaniement de notre tarif. Que l'on songe, en outre, que ce gouverneur est accompagné d'une princesse du sang royal, que ce gouvernement et ce parlement sont absolument l'opposé du gouvernement et du parlement qu'ils remplacent, de même que la protection, que l'on annonce, est à l'antipode de la doctrine prêchée par l'ancien ministère.

Cette dernière question est une des plus importantes, au point de vue des intérêts vitaux du pays. C'est la première fois qu'elle est soumise directement aux Chambres par le gouvernement. Il est vrai que le discours du trône n'y fait qu'une allusion quelque peu voilée, dans une moitié de phrase englobée au milieu d'un paragraphe. Néanmoins, ça y est, et l'on attend avec une vive curiosité les débats que ne peut manquer de soulever un pareil sujet.

L'avenir de notre commerce et de notre industrie est en jeu. Depuis la Confédération, aucune question plus grave n'a été traitée par notre parlement.

L'ouverture de la session s'est faite avec plus de solennité que par le passé, comme on devait s'y attendre. La capitale était envahie par une foule énorme, venue de tous les points du pays. La physionomie de la Chambre présentait une grande animation, du moins du côté ministériel.

Sir John, radieux et pimpant, était entouré, cajolé, fêté. Il a rajeuni de dix ans. La joie éclate sur sa figure.

L'hon. M. Blanchet a été élu à l'unanimité président, ou *Orateur*, de la nouvelle Chambre. M. Mackenzie, qui est bien et dûment chef de l'opposition, a déclaré qu'il ne voulait pas proposer d'amendement à la motion de Sir John posant la candidature de M. Blanchet, de sorte qu'il n'y a pas eu de vote.

A. GÉLINAS.

Nous avons reçu l'*Annuaire de l'Institut Canadien de Québec* de 1878, une brochure intéressante de 280 pages contenant, entr'autres choses, les rapports et discours relatifs au concours déloquence qui vient d'avoir lieu à Québec entre M. Ed. A. Barnard et M. l'abbé Provancher, des poésies par M. Lemay et une notice biographique de M. L. P. Turcotte par M. Tardivel.

PARLEMENT FÉDÉRAL

OUVERTURE DE LA 1ÈRE SESSION DU 4ÈME PARLEMENT

OTTAWA, 14 février 1879.

Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu aujourd'hui à la salle du Sénat, avec le cérémonial ordinaire, et a lu, en anglais et en français, le discours du trône dont voici le texte :

Messieurs les Sénateurs,

MM. de la Chambre des Communes,

Me trouvant en présence du Parlement du Canada pour la première fois, je désire d'abord exprimer la satisfaction que j'ai éprouvée lorsque Sa Majesté a daigné me choisir pour la haute et importante position que j'occupe maintenant, et vous dire combien je suis heureux de venir aujourd'hui demander votre aide et coopération. Reconnaisant avec une profonde gratitude la réception qui m'a été faite comme représentant de Sa Majesté, j'ai reçu ordre de la Reine de transmettre, par votre intermédiaire, à la population du Canada, ses remerciements pour l'accueil loyal, généreux et bienveillant qu'elle a fait à sa fille.

Les produits et articles manufacturés du Canada, envoyés à la grande exposition de Paris, l'année dernière, ont beaucoup attiré l'attention et l'on croit que ce fait aura un effet bienfaisant sur les relations commerciales de la Confédération canadienne avec l'Europe. Je vous félicite de ce succès qui est dû, en grande partie, aux efforts bienveillants et infatigables de S. A. R. le prince de Galles qui agissait comme président de la section anglaise. Le rapport des commissaires canadiens à l'Exposition vous sera soumis dès qu'on l'aura reçu.

Je suis heureux de vous informer que le montant accordé pour les réclamations au sujet des pêcheries, en vertu du traité de Washington, a été payé par les États-Unis, et que le gouvernement de Sa Majesté a pris des arrangements avec le Canada et Terre-Neuve pour leurs parts respectives de l'indemnité. Les documents relatifs à cette affaire vous seront soumis.

Le commerce important—et qui se développe avec rapidité—du bétail entre le Canada et l'Angleterre, a été sérieusement menacé par l'apparition, sur divers points des États-Unis, de la maladie appelée pleuro-pneumonie. Afin d'empêcher la contagion de se répandre en Canada, ce qui aurait amené l'interruption de ce commerce, j'ai fait passer un arrêté du Conseil, en vertu de "l'Acte concernant les maladies contagieuses des animaux, 1869." Cet arrêté prohibe l'importation ou l'introduction sur le territoire canadien, du bétail américain, pendant une courte période. Il est à espérer que cette contagion disparaîtra bientôt aux États-Unis et, avec elle, la nécessité de cette prohibition. Votre attention sera appelée sur un amendement à l'Acte que je viens de mentionner.

Mon gouvernement a entamé des négociations, avec la sanction du gouvernement de Sa Majesté, en vue de développer le commerce du Canada avec la France, l'Espagne et leurs colonies respectives. J'espère, dans le cours de la présente session, être à même de vous soumettre le résultat de ces négociations.

C'est l'intention de mon gouvernement de poursuivre, de la manière la plus vigoureuse, les travaux du chemin de fer canadien du Pacifique et de répondre à la juste attente de la Colombie Britannique. Dans l'exécution de ce projet, on aura justement égard à la position financière du pays.

Communication par voie ferrée a été établie entre Manitoba et le réseau de chemins de fer des États-Unis, en reliant l'embranchement de Saint-Vincent de Pembina, sur notre ligne, au chemin de Saint-Paul et du Pacifique. La section de la ligne qui s'étend de la Rivière des Anglais à Keewatin a été adjugée et les travaux seront poussés activement, afin d'assurer, aussi rapidement que possible, la jonction entre le Lac Supérieur et le Grand Nord-Ouest.

Un bill pour amender et refondre les Actes concernant les timbres sera soumis à votre considération, ainsi qu'un projet de loi pour amender les actes concernant les poids et mesures.

Le recensement décennal devra être fait en 1881. Je crois qu'une mesure à ce sujet devrait être adoptée pendant la présente session, afin de donner tout le temps de prendre des dispositions préliminaires, en sorte que le recensement soit fait avec le plus d'exactitude et le moins de dé-

penses possible. A ce sujet, il sera bon de considérer l'opportunité de prendre des moyens pour recueillir et comparer les statistiques vitales, criminelles et générales.

Un bill vous sera soumis pour la réorganisation de certains départements publics, ainsi que des mesures concernant l'arpentage et l'administration des terres fédérales, la police à cheval et le département des postes, aussi des amendements à certains détails des lois concernant les Indiens.

Un bill vous sera soumis pour transférer à Sa Majesté, pour l'usage de la Confédération Canadienne, certaines terres de l'Artillerie et de l'Armurerie, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

MM. de la Chambre des Communes,

Le budget de la prochaine année fiscale vous sera soumis dans quelques jours. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le bon fonctionnement du service public.

Je regrette que les revenus provenant des sources ordinaires continuent à être insuffisants pour faire face aux dépenses imputables au revenu consolidé. Je ne doute pas que vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'il n'est pas désirable que nos finances demeurent en pareil état.

En exerçant la plus stricte économie dans les dépenses publiques, et en remaniant le tarif, en vue d'augmenter le revenu, ainsi qu'en développant et encourageant les industries du Canada, vous parviendrez, j'en ai l'espoir, à rétablir l'équilibre entre le revenu et les dépenses et vous contribuerez ainsi à faire disparaître la crise commerciale qui, malheureusement, sévit toujours.

J'ai déclaré que les comptes de la dernière année fiscale vous seront soumis.

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Le parlement a reconnu l'importance de pourvoir à la sûreté garde en dépôt du surplus des gains de la population, en les confiant au gouvernement à un taux raisonnable d'intérêt. Il est donc bien, peut-être, que vous considérez jusqu'à quel point il est praticable de donner la même garantie et le même encouragement aux personnes désireuses de pourvoir aux besoins de ceux qui dépendent d'elles, au moyen d'une assurance sur la vie.

Je suis certain que vous donnerez votre attention la plus sérieuse aux importantes questions que je viens de mentionner, et que vous ne perdrez jamais de vue les intérêts généraux du pays.

Les lieutenants-gouverneurs Letellier, Chandler, Annand et Archibald ont assisté à l'ouverture de la session et occupaient des fauteuils en face du trône.

Il y a eu un caucus des députés conservateurs canadiens-français, au nombre de 48; la question de la démission de Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a été mise sur le tapis.

Depuis quelques jours, les ministres des finances et des douanes ont reçu différents industriels venus à Ottawa pour les consulter et les conseiller sur les nouveaux changements du tarif.

Il paraît que le nouveau président des Communes est déjà assiégé par une nuée de chercheurs d'emplois à \$4 par jour.

Il y a déjà trois mille huit cents demandes d'emploi comme surnuméraires durant la session.

On vient d'interdire l'entrée de la Chambre de lecture à tout le monde, même aux journalistes, excepté aux membres de la Chambre. Les journalistes vont en appeler de cette décision sommaire.

Les membres de la presse ont élu leurs officiers. Nous n'y voyons pas figurer le nom d'un seul journal français.

Une jeune fille qui avait l'habitude de mâcher de la gomme, ne peut plus empêcher le mouvement de sa mâchoire. C'est un châtimement bien mérité.